



26 ans d'occupation partielle gratuite du logement des parents est une donation libérable ?

Par **Dawgoo**, le **07/05/2019** à **14:24**

Bonjour

mon père est décédé il y a 6 mois après ma mère décédée 2 ans plus tôt.

4 enfants sont ayants droits dont 2 ayant habité pendant 25 ans chez les parents (logés et nourris) sans contrepartie.

les 2 autres enfants peuvent ils invoquer une libéralité rapportante ? si oui, comment la calculer ?

merci